



31 rue Racapé – 44300 Nantes

forumnantespatrimoines@yahoo.fr

NANTES :

LA SCANDALEUSE DESTRUCTION D'UN PATRIMOINE INDUSTRIEL UNIQUE

La première semaine du déconfinement, Nantes Métropole a entamé pour la ville de Nantes, la destruction d'un bâtiment unique du patrimoine des nantais, situé sur les bords de l'Erdre dans sa partie aujourd'hui comblée. Comme le montrent les vues, ce bâtiment, en très bon état de conservation, était un témoignage remarquable de l'architecture industrielle de son époque.

Au plan historique, l'immeuble a été construit à la fin du XIX^e siècle (en 1888) pour abriter la quincaillerie Aubert-Thouvenin¹. Il s'agit d'un bâtiment tout à fait **remarquable** et, aujourd'hui, **unique à Nantes**, en raison de ses éléments constructifs et de son **originalité architecturale**. Cette construction en briques et en bois est complètement caractéristique de la qualité architecturale des bâtiments industriels de son époque. Elle en reste le seul témoin à Nantes, dans un quartier occupé par des tanneries et ateliers artisanaux pendant des siècles, et où étaient encore installées la plupart des quincailleries nantaises avant leur déplacement vers les zones industrielles dans les années 1970-1980. C'est ainsi le témoignage d'un pan entier de l'histoire industrielle sur les rives de l'Erdre qui est condamné à disparaître.

En effet, au-delà de ce bâtiment, c'est le caractère spécifique d'un **quartier emblématique et séculaire de l'histoire urbaine nantaise** qui sera effacé, avec le souvenir de l'habitat et des activités des populations d'ouvriers et d'artisans peuplant les ruelles et venelles qui descendaient de Saint-Similien vers les quais de l'Erdre à travers le Bourg-neuf, et dont seules subsistent les rues du Bourgneuf et des Tanneurs et les escaliers des rues Didienne et Lenôtre.

L'immeuble avait échappé miraculeusement aux bombardements subis par la ville en 1943, et ses propriétaires successifs (dernièrement le restaurant Hippopotamus), qui n'étaient tenus à aucune mesure de conservation spécifique, ont respecté les caractéristiques essentielles, historiques et architecturales, de ce patrimoine industriel nantais, et l'ont maintenu en bon état jusqu'à aujourd'hui.

Au-delà de ce bâtiment, c'est le caractère spécifique d'un **quartier emblématique et séculaire de l'histoire urbaine nantaise** qui sera effacé, avec le souvenir de l'habitat et des activités des populations d'ouvriers et d'artisans peuplant les ruelles et venelles qui descendaient de la butte Saint-Similien vers les quais de l'Erdre.

Signe tangible de son intérêt patrimonial pour les nantais et les visiteurs, le bâtiment Aubert-Thouvenin figure dans le parcours de la ligne verte du Voyage à Nantes et dans le « Parcours n°6 - De la gare à l'Erdre » distribué par l'Office de Tourisme sous le n°16. En effet, ce qui vient à l'esprit de très nombreux nantais concernant ce lieu particulier, est son lien étroit avec Jacques Demy, son enfance, le garage voisin de ses parents, son histoire, ainsi que l'évoque magnifiquement et avec beaucoup d'émotion, le film qu'Agnès Varda lui a consacré.

Malgré tout, ce bâtiment remarquable ne bénéficie d'aucune protection, ni de la part de l'État, ni de la part de la Ville. Sa qualité, comme témoin de l'histoire sociale et économique de Nantes, et la qualité de son état et de sa conservation, tant dans ses matériaux que dans ses techniques de construction, font manifestement de lui un **patrimoine** au sens du code du patrimoine en son article L1, puisqu'il présente au moins trois, sinon quatre, des cinq critères retenus pour définir un tel patrimoine : « *un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique* », avec pour conséquence l'application à son endroit de l'article L 621-1 du même code, qui énonce que « *Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative* ».

Le Forum Nantes Patrimoines, comme d'autres associations et des nantais pétitionnairesⁱⁱ, ont demandé la protection de cet immeuble. En vain. On voit ici, non seulement l'incurie des services de l'État, mais aussi, et une fois de plus, la scandaleuse indifférence des élus nantais à l'égard du patrimoine commun.

La nouvelle construction doit abriter le Cinématographe et des logements privésⁱⁱⁱ, mais **y avait-il urgence** à ordonner cette destruction en début de déconfinement avant le second tour des municipales ? Toutes les listes candidates se sont prononcées contre cette démolition, sauf celle de la maire sortante (31,36% des suffrages^{iv}) **qui double ainsi son mépris à l'égard du patrimoine commun d'un déni de démocratie.**

Nous pensons refléter l'appréciation des nantais^v en affirmant que cette destruction d'un patrimoine unique est un véritable scandale (comme l'est la démission de l'État qui faillit à ses missions de protection du patrimoine).

Nantes, le 2 juin 2020

Documents consultables et téléchargeables sur le site de notre groupe Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/502547656594493/>

<https://www.facebook.com/media/set/?set=oa.1163888547127064&type=3>

Contacts téléphoniques : Gérard BROVELLI (07 81 01 10 27) et Loïc MÉNANTEAU (06 83 15 43 14)

ⁱ Jules Thouvenin tenait place du Cirque à Nantes une grosse quincaillerie depuis 1872. Il fait construire ce bâtiment dans les années 1888 pour y transférer son activité qui connaissait alors un beau développement. Il travaillera avec son gendre Lucien Aubert qui va y adjoindre une fabrication de petit outillage. La société déménage dans les années 1980 pour s'installer à Saint-Herblain (ouest de Nantes) où elle est encore présente après avoir fusionné avec des confrères présents dans cette ville de la métropole nantaise.

ⁱⁱ 707 personnes signataires, beaucoup du quartier, sur Avaaz. Pétitions citoyennes :

https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/Nantes_Metropole_Conservation_de_la_facade_du_Hippopotamus_de_Nantes_50_Otages/

ⁱⁱⁱ Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont tout fait pour que cette opération se réalise (sous l'impulsion d'Alain ROBERT, adjoint à l'urbanisme de la ville de Nantes, mais aussi vice-président de Nantes Métropole). Le promoteur COGEDIM qui avait obtenu le permis de démolir et de construire pour l'immeuble de logements, comportant cinq niveaux (R+5) et 16 appartements haut standing, et le cinéma, a cédé le dossier au promoteur Six Ares. La livraison des appartements est prévue fin 2022. C'est Nantes Métropole Habitat (dont Alain ROBERT est le président), le bailleur social de Nantes Métropole, qui va acquérir le cinéma auprès du promoteur Six Ares.

^{iv} Liste « Ensemble. Nantes en confiance » menée par la maire sortante Johanna ROLLAND.

^v Nous avons reçu de nombreux témoignages de l'attachement des nantais à cette silhouette très originale qui est, selon Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro au Portugal, 2005), un élément du patrimoine de la ville reconnu par ses habitants.